Règlement de la BOURSE AUX SKIS 2020

Avec la participation de PROBEL

**Lieu** : « LA BULLE » Les montagnes de lans / Station / 38250 LANS en VERCORS

Toutes les règles de respect sanitaire seront mise en place :

masque obligatoire, prise de coordonnés obligatoire, sens de circulation et mise en place d’une capacité d’accueil réglementée et gel hydroalcoolique.

**DEPOT DU MATERIEL** : Le vendredi soir par PROBEL, Le samedi de 8h30 à 13H00

**MATERIEL ACCEPTE :**

skis alpin, skis de fonds, skis de randonnée, snowboards, chaussures, bâtons, raquettes à neige, dorsales, vêtements techniques, protections, tenues de compétition, gants, blousons, pantalons.

Le ski club de lans se réserve le droit de refuser tout matériel qu’il jugerait en trop mauvais état. Si un vice caché est décelé après la dépose du matériel ou après la bourse aux skis lors de l’utilisation par le nouvel acquéreur, le vendeur sera tenu pour responsable et pourra être poursuivi en cas d’accident.

Ne sont pas acceptés : Les doudounes autres que le ski ; les écharpes, les chaussettes, les gants laine ou polaire, les casques d’occasion.

**FORMALITES POUR LA DEPOSE DU MATERIEL :**

Présentation d’une pièce d’identité, être majeur et remise d’une fiche de dépôt.

Le déposant devra conserver OBLIGATOIREMENT sa fiche de dépôt.

**ESTIMATION DU PRIX DE VENTE :**

Le prix est fixé en accord avec nos conseillés bénévoles.

**VENTE DU MATERIEL :**

Le samedi de 14H30 à 19H00 et le dimanche de 9H00 à 15H00

Le matériel est vendu en l’état et le ski club de lans ne pourra être tenu responsable d’un éventuel vice-caché ou défaut caché. Le matériel ne sera ni repris, ni échangé. Une commission de 15% (arrondi à l’euro supérieur) sera perçue au profit du SKI CLUB DE LANS en cas de vente.

Le paiement du matériel se fait par chèque (pièce d’identité obligatoire) ou par espéces.

**STOCKAGE DU MATERIEL pour la vente :**

Le matériel est en libre accès durant les heures de la bourse et stocké dans un local fermé en dehors de ces horaires. Le club ne garantit pas la sécurité du matériel déposé. Le dépôt du matériel s’effectue aux risques et périls du vendeur en cas de vol ou autre. La responsabilité du SKI CLUB DE LANS ne pourra pas être engagée. Le matériel ne sera pas remboursé ni restitué.

**RETRAIT DU MATERIEL NON VENDU ET PAIEMENT DU MATERIEL VENDU :**

La restitution et le paiement nécessite la présentation de la fiche de dépôt et d’une pièce d’identité. Le retrait du matériel non vendu et le règlement des articles vendus auront lieu le dimanche de 15H à 17H30. Le paiement se fera uniquement par chèque.

Tout matériel ou argent non repris le dimanche après 17H30 restera la propriété du SKI CLUB DE LANS. EN L’absence de présentation de la fiche de dépôt et de la carte d’identité, aucun paiement et restitution ne sera effectué.

La signature du bon de dépôt par le vendeur implique l’entière acceptation du présent règlement.

Le ski club de lans en vercors. Office du tourisme, 246 AV. L. Fabre. 38250 LANS EN VERCORS

Association loi de 1901. Affiliée à la Fédération Française de SKI.